



Les « miss » d'Heubécourt de 1905 à 1988

Le legs effectué par Monsieur Achille Désiré Maillard en 1903 est à l'origine de la tradition des Rosières d'Heubécourt qui perdurera pendant plus de 80 ans.

Rentier, Achille Désiré Maillard¹ et son épouse Marie Léocadie née Lesinne, originaire de Coupigny, habitent en 1901 rue Cahagne (actuellement rue du parc).

Âgé de 59 ans, il décède le 26 mars 1903 et son épouse quelques mois plus tard, le 20 août 1903, à l'âge de 52 ans. Ils reposent dans la tombe familiale² au cimetière d'Heubécourt, à proximité de la porte située vers Haricourt, la première tombe à droite.

Peu de temps avant sa mort, le 8 janvier 1903, il dépose chez Maître Evard notaire à Tourny, un premier testament en faveur de sa femme et, n'ayant ni descendant, ni ascendant, puis un second en faveur de la commune d'Heubécourt. Ce dernier est approuvé par la préfecture le 18 septembre 1903, en ces termes :

« Je donne et je lègue ce qui suit :

- 1) à la commune d'Heubécourt la somme de 10 000 fr en capital dont les intérêts serviront chaque année, à titre de prix de vertu, pour doter la jeune fille la plus méritante (c'est-à-dire une Rosière) de la dite commune, ou à son défaut, de l'une des communes environnantes.*
- 2) A la commune d'Heubécourt, la somme de 1 600 fr pour achat d'une horloge qui sera placée à l'église à l'extérieur de cette église et bien en vue du public... »*

En août 1903, Monsieur Maillard Achille Désiré, est inscrit au nom de Bienfaiteur de la Commune. Cependant le paiement des droits de succession entraîne d'après discussions au sein du conseil municipal. Par la délibération n°166 du 29 novembre 1903, la commune est autorisée à prélever sur le capital légué (10 000 fr) la somme des droits de succession soit 630 fr .

En janvier 1904, le conseil décide le placement du capital ainsi réduit, en titre de rente de 3% perpétuel, sur l'État Français, pour doter chaque année la Rosière de la Commune.

En juin 1905, un règlement précis en 12 articles est rédigé pour l'élection de la Rosière, en respectant les dernières volontés du généreux donateur. Le 28 juin 1905, il est approuvé par le préfet. :

Art 1 ; Composition de la commission pour le choix de la Rosière

Art 2 ; Conditions requises et mérites pour être proclamée Rosière

Art 3 ; Élection de la Rosière.

Art 4 ; Formation de la rente et attributs du legs

Art 5 ; Proclamation officielle de la Rosière.

Art 6 ; Délivrance du legs

Art 7 ; Causes de déchéance.

Art 8 ; Annulation d'attribution du legs

Art 9 ; Placement immédiat pour compléments de rente du legs attribué.

Art 10 ; Réserve

Art 11 ; Mise à exécution des dispositions testamentaires

Art 12 ; Validité du règlement de la Rosière.

¹ Maillard Achille Désiré né le 9 novembre 1843 à Heubécourt, décédé le 26 mars 1903, cultivateur puis en 1891 propriétaire rentier, fils de Nicolas François Maillard et Marie Rosalie Féron, marié le 2 juin 1870 à Heubécourt à Marie Léocadie Lecinne née le 12 janvier 1851 à Heubécourt, fille de François Anasthase Lesinne et de Marie Henriette Cardonné.

² Première tombe du cimetière, agrandi en 1903 ; tombe des familles Maillard-Lesinne-Cardonné.



Quelques précisions

Art 2*la jeune fille doit être originaire de la commune depuis plus de 3 ans et être âgée entre 15 ans au minimum et de 30 ans au maximum. ...*

Art 6*La délivrance du legs aura lieu (capital de 290 fr placé conformément à l'article 4 avec les intérêts produits s'il y en a,) de la manière suivante :*

- *Au moment du mariage de la Rosière, si elle se marie avant l'âge de 25 ans.*
- *À 25 ans révolus, si à ce moment, elle est encore célibataire.*
- *Le jour de la proclamation officielle si la jeune fille proclamée Rosière a dépassé l'âge de 25 ans.*

Art 7 ; Causes de déchéance

Dans le but de réserve à la délivrance du legs, toute sa valeur morale et conformément aux intentions du testateur, la déchéance pourra être prononcée (dans les mêmes formes que pour l'élection et sur la demande du Président, ou sur le rapport de l'un des membres de la commission éléctrice instituée par l'art 1) pour les cas ci-après et tant que la délivrance n'aura pas été faite, savoir :

- *immoralité ou inconduite notoire*
- *maternité non précédée d'union conjugale*
- *condamnation infamante, ou perte des droits civils ou publics : interdiction*
- *et tous autres actes immoraux de nature à entacher ou à ternir l'honneur ou la réputation du nom de famille.*

La Rosière reçoit une dot de 290 fr déposée sur un livret de Caisse d'Épargne, somme qu'elle peut acquérir le jour de son mariage ou le jour de ses 25 ans.

L'élection de la première Rosière d'Heubécourt se déroule le dimanche 27 août 1905 en séance ordinaire du conseil municipal, par un vote à bulletin secret, écrit sur papier blanc, par les 9 membres du conseil municipal. La proclamation des résultats a lieu le jour de la fête patronale le deuxième dimanche de septembre. Par la suite, chaque année la Rosière est élue à la session du conseil municipal d'août.

Année	Nom et prénom	Date de naissance
1905	Ravanne Marie Mathilde	22 septembre 1874
1906	Cahagne Rosine Léonie	22 mars 1883
1907	Cardonné Reine Amélie	5 janvier 1884
1908	Cahagne Marguerite	24 octobre 1890
1909	Rougegrey Sidonie	21 juillet 1891
1910	Gamare Désirée Louise	1 août 1893
1911	Cahagne Henriette	15 avril 1893
1912	Cardonné Louise Eugénie	27 août 1889
1913	Coinon Juliette Louise	9 mai 1894

La première guerre mondiale interrompt momentanément cette manifestation pendant cinq ans. En 1919, la fête patronale, prévue le 14 Septembre, couronne 7 Rosières (journal du 30 août 1919). Cependant 10 jeunes filles sont proposées :

Pourquoi 7 Rosières en 1919 ?

En août 1919 était prévue l'élection de 6 Rosières. Cependant le 9 mars 1919, Mademoiselle Coinon Juliette, Rosière de 1913 a été déchuée, par le conseil municipal, de sa fonction par manquement au règlement, article 7 paragraphe 2 : « *maternité non précédée d'union conjugale* ». Elle se marie le 2 février 1918, à Haricourt avec Robert Canivet. La dot qui lui est attribuée, est rendue à la commune, en faveur d'une seconde Rosière.



En 1929, deux prétendantes, après deux tours de scrutin avaient le même nombre de voix, ce fut la plus âgée qui fut proclamée Rosière.

Depuis sa création en 1905, la dot de la Rosière n'évolue pas et reste fixée au produit du legs Maillard, soit 290 fr. A partir de 1920, la dot passe à 300 fr.

La seconde guerre mondiale interrompit à nouveau cette pratique. En 1945, 6 Rosières sont couronnées. Chaque année, début septembre voit une nouvelle Rosière traverser le village au bras de monsieur le maire. Depuis 1920, la dot de la Rosière n'a pas changé 300 fr. A partir de 1954, le conseil municipal ajoute une subvention pour que la dot soit de 1 500 fr.

Peu à peu le capital légué par Monsieur Maillard, avec quelques dévaluations, s'amenuise et la commune ne peut plus financer la dot de la Rosière.

En 1987, après plusieurs tours de scrutin, aucune jeune fille ne répond favorablement au choix du Conseil municipal et aucune autre jeune fille ne remplissant les conditions d'âge de 15 à 30 ans, il ne sera pas procédé au couronnement d'une Rosière.

1919	Mazurier Alice	11 décembre 1895
	Bocage Madeleine	22 mars 1899
	Cardonné Jeanne	27 avril 1899
	Foubert Alice Mari	17 aout 1901
	Gautier Aline	17 juillet 1895
	Gautier Olga	21 décembre 1897
	Bocage Germaine	13 mai 1901
1920	Dareau Henriette	10 janvier 1903
1921	Bocage Thérèse	23 aout 1903
1922	Gauthier Joséphine	30 mai 1904
1923	Calvel Yvonne	14 septembre 1904
1924	Groult Juliette Eugénie	24 avril 1903
1925	Sarazin Suzanne	11 décembre 1907
1926	Petit Germaine	23 mars 1907
1927	Gautier Marie-Thérèse	25 avril 1909
1928	Calvel Juliette	18 avril 1909
1929	Petit Madeleine	9 février 1909
1930	Blot Alice Blanche	23 juin 1909
1931	Ollivier Marie-Louise	13 mars 1913
1932	Indergand Madeleine	27 novembre 1911
1933	Indergand Marie	4 aout 1915
1934	Chantrelle Suzanne	30 mars 1916
1335	Petit Louise	13 mai 1916
1936	Gavelle Denise	15 aout 1919
1937	Lanon Raymonde	27 octobre 1921
1938	Caestecker Isabelle	123 mai 1923
1939	Auger Fernande	3 avril 1921
1945	Cahagne Christiane	1 septembre 1925
	Cahagne Gilberte	6 avril 1925
	Auger Marcelle	10 avril 1924
	Delalain Fernande	5 août 1922
	Libbrecht Jeannine	3 juillet 1928
Delalain Yolande		
1946	Blot Simone	12 novembre 1927
1947	Chédeville Georgette	23 aout 1931
1948	Derval Jeannine	28 février 1930
1949	Devérité Yvette	septembre 1932
1950	Duval Lucienne	12 juillet 1933

1951	Devérité Jacqueline
1952	Louis Françoise
1953	Douchain Joffrette
1954	Taillieu Irène
1955	Calvel Gisèle
1956	Taillieu Marguerite
1957	Calvel Yvette
1958	Taillieu Jeanne
1959	Boisrenoult Monique
1960	?
1961	Tessier Nicole
1962	Pinaton Janine
1963	Tessier Ginette
1964	Lacaille Évelyne
1965	Cardonné Ghyslaine
1966	Indergand Chantal
1967	Legrand Yvonne
1968	Cardonné Andrée
1969	Derval Brigitte
1970	Douchain C
1971	Tessier Marie-Claire
1972	Douchain Lyliane
1973	Le Coz Mary-Annick
1974	Guyader Marie-Odile
1975	Bourdon Jocelyne
1976	Derval Catherine
1977	Bourdon Isabelle
1978	Legros Véronique
1979	Fournaux Véronique
1980	Guyader Sylvie
1981	Vermeulen Danielle
1982	Sené Sylvie
1983	Sené Sonia
1984	Legros Bénédicte
1985	Morandau Sophie
1986	Fleury Sophie
1987	Pas de Rosière
1988	Denis Séverine

Le jour de la fête patronale, les membres du conseil municipal vont chercher la Rosière³ chez parents et en cortège et se rendent à la mairie puis à la salle polyvalente. Deux ou trois demoiselles d'honneur sont également désignées et accompagnent la Rosière. La dernière Rosière d'Heubécourt en 1988, est Séverine Denis, habitant la rue du Thuit.



³ *L'origine des fêtes de la Rosière La fête de la Rosière est née à Salency (Oise près de Compiègne.), instituée, selon la légende vers 525, par saint Médard, évêque de Noyon (Oise) et seigneur du village de Salency, Elle consiste, à l'origine, en la remise d'une couronne de roses (d'où le nom) à la jeune fille dont la conduite irréprochable, la vertu, la piété, le respect envers ses parents entre autres, la virginité et la modestie ont marqué le village.*



L'achat de l'horloge

La seconde partie du testament d'Achille Désiré Maillard prévoit la somme de seize cents francs pour l'achat d'une horloge publique pour l'église de la commune. Sur le budget de 1903, Monsieur Louis Payen⁴, maire, fait l'avance à la commune des droits de succession s'élevant à 168 fr.

Le 29 novembre 1903, trois devis sont établis pour la somme de seize cents francs, sans rabais. Le 5 avril 1904, une commande est passée à la maison L. Leroy & Cie, horlogers de marine, 7 boulevard de la Madeleine à Paris.

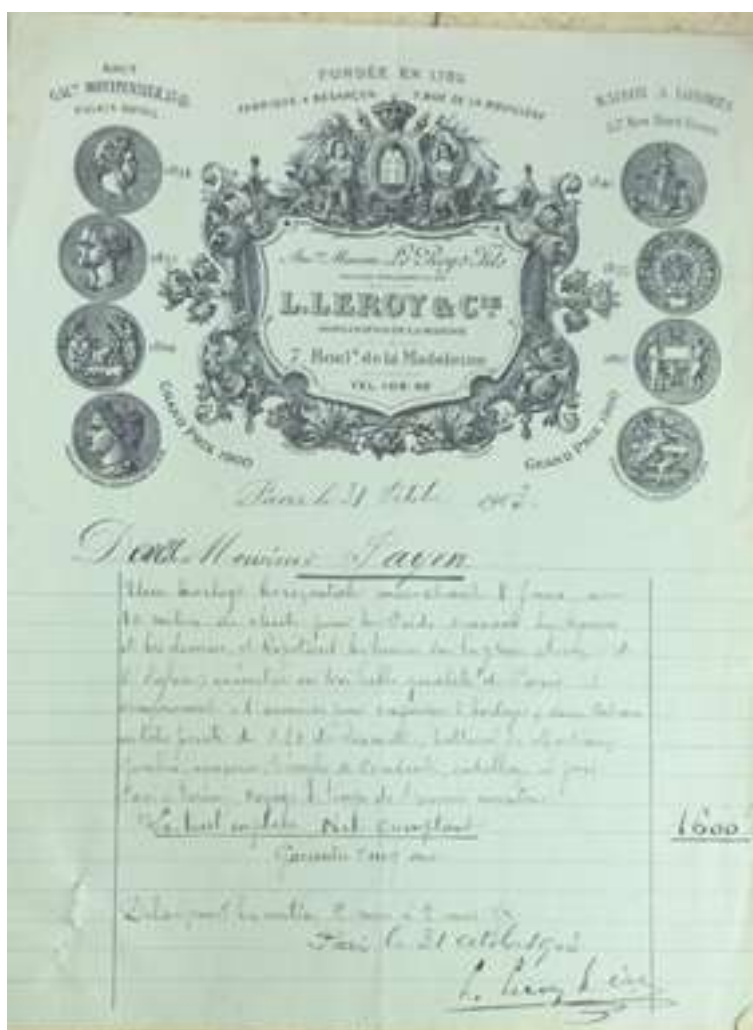
Il s'agit d'une horloge de type horizontale fonctionnant 8 jours, sonnante les heures et les demies, avec répétition des heures par la grosse cloche.

Elle est exécutée en très belle qualité de Paris avec l'armoire pour la renfermer.

Deux cadrans en toile peinte de 0,80 m de diamètre, batteries de marteaux, équerres, poulies et tringles de conduite et 10 m de chute pour les poids, le tout monté et mis en place sans dépasser le montant prévu et garantie 5 ans.

Elle est installée le 23 avril 1904. Les travaux de maçonnerie s'élevant à 4 800 fr sont exécutés par l'Entreprise Lampérière⁵ charron-forgeron charpentier réparateur d'instruments agricoles à Heubécourt. En novembre 1917, la garantie de 5 ans n'a pas pu couvrir le problème de rouille de cordes.

Dans l'église, derrière la porte latérale on peut voir l'emplacement pour la descente des plombs de l'horloge.



⁴ Louis Payen (1853-1911) maire d'Heubécourt de 1896 à 1910.

⁵ Louis Aimé Lampérière (1849-1929) artisan